



RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU **RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

La situation financière se présentait sommairement comme suit :

1. ACTIF FINANCIER

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 551 777\$. Les immobilisations corporelles, quant à elles, totalisaient la somme de 3 275 002\$.

En 2025, c'est 128 513 \$ qui ont été investis soit:

Chemins, rues, routes :	47 700 \$
Bâtiments :	4 427 \$
Ameublement, équipement de bureau:	1 941 \$
Machinerie, outillage et équipement divers	58 741 \$
Terrains	15 704 \$

2. PASSIF FINANCIER

Le passif, soit les emprunts temporaires, les créditeurs et frais encourus ainsi que les revenus reportés se chiffraient à 170 723 \$.

Une diminution de 139 844\$ comparativement à 2024 résultant du remboursement de l'emprunt temporaire contracté en 2024.

3. AVOIR DES CONTRIBUABLES

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2025, un surplus accumulé non affecté de 319 693 \$ comparativement à 262 866 \$ en 2024. Une somme de 79 390 \$ d'excédent de fonctionnement sont affectée. Soit 16 261 \$ en hygiène, 61 070 \$ en administration et, 2 000\$ en aménagement.

4. RAPPORT FINANCIER

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2025 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé Inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au 31 décembre 2025.

Quelques recommandations ont toutefois été faites pour améliorer les pratiques comptables et la saine gestion des deniers publics de la Municipalité.

5. ÉVALUATION

La valeur foncière a été déterminée à 42 244 700\$ au 31 décembre 2025, deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2024-2025-2026.

6. TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2025, était la suivante : Le maire recevait un montant de 7 300 \$ excluant les charges sociales et les conseillères et des conseillers, 1 240\$. De plus, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 3650 \$ \$ et 620\$ aux conseillères et conseillers.

7. CONCLUSION

L'année 2025 se conclut par un excédent de 79 090\$ résultant des efforts rigoureux et constants tout au long de l'année. Nous avons travaillé avec diligence pour assurer une gestion responsable des fonds publics.

La municipalité tient à remercier les citoyens pour leur collaboration et leur soutien, ainsi qu'au personnel municipal pour leur dévouement et leur professionnalisme. Ensemble, continuons à travailler pour le bien-être de tous et pour faire de Baie-Sainte-Catherine un endroit où il fait bon vivre.

Déposé en séance de conseil le 4 mai 2026


Monsieur Donald Kenny
Maire

